

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 12 février 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### LA CONSTITUTION

INVITATION AUX DÉPUTÉS NÉO-DÉMOCRATES DE LA SASKATCHEWAN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et je m'adresse au Nouveau parti démocratique. Étant donné, selon le téléjournal de Radio-Canada hier soir, que les députés néo-démocrates en Saskatchewan ont demandé à leurs collègues néo-démocrates qui représentent la Saskatchewan au niveau fédéral pourquoi ils appuyaient les propositions constitutionnelles qualifiées par le procureur général de la Saskatchewan, Roy Romanow, de paquet d'absurdités et que le premier ministre de la Saskatchewan, Allan Blakeney, leur a annoncé que son gouvernement appuierait probablement le simple rapatriement sans formule d'amendement, je propose, appuyé par le député de Moose Jaw (M. Neil):

Que, pour maintenir l'harmonie au sein du NPD en Saskatchewan, les néo-démocrates représentant la Saskatchewan au niveau fédéral agissent selon leurs propres convictions, qu'ils ne tiennent pas compte des directives de leur chef fédéral et qu'ils se prononcent contre les propositions constitutionnelles, afin de pouvoir dissiper leur angoisse quand ils rencontreront la prochaine fois leurs collègues néo-démocrates provinciaux.

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### LA FÊTE NATIONALE DE LA RUPTURE

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Jim Fulton (Skeena):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Étant donné que c'est devenu un véritable dada national de déceler des ruptures, de les promouvoir et de les créer s'il ne s'en trouve point, et étant donné que Joe a entrepris de nommer ses amis à certains postes pour s'assurer qu'on ne le démettra pas de sa fonction, à laquelle il est déjà assez rompu, que Pierre se bouche les oreilles parce que tout cela commence à lui rompre les oreilles et que les dix premiers ministres provinciaux continuent de rompre les rangs,

je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que l'on déclare la journée d'aujourd'hui Fête nationale de la rupture et que l'on remette à la tribune de la presse des petits pains à rompre pour montrer combien le Canada lui est reconnaissant de l'attention et de la compétence avec lesquelles la presse s'efforce de déceler, de promouvoir et d'annoncer des ruptures.

\* \* \*

### LES LANGUES OFFICIELLES

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné les graves injustices personnelles dont M. Donald Kelso, contrôleur aérien à l'aéroport de Dorval, a fait l'objet et étant donné que la Cour suprême vient de le réhabiliter après avoir décidé qu'aucune personne ne saurait être congédiée uniquement pour des questions linguistiques, je propose avec l'appui du député de Cumberland-Colchester (M. Coates):

Que la Chambre ordonne au Commissaire aux langues officielles qui est comptable au premier ministre d'effectuer sans plus tarder une enquête sur cette question, pour qu'à l'avenir les fonctionnaires qui ne parviennent pas à apprendre la langue seconde ne soient plus inquiétés et rabaisés au rang de citoyen de deuxième classe.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à propos de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

[Français]

### LES DÉSASTRES AÉRIENS

LA MORT DE CHARLES F. FOGARTY, PRÉSIDENT DE LA TEXASGULF—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Louis R. Desmarais (secrétaire parlementaire du ministre du Travail):** Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente.

[Traduction]

Les députés sont au courant de l'écrasement hier soir d'un avion à réaction de la société Texasgulf et du décès tragique de M. Charles F. Fogarty, président-directeur général de la société. Contrôlée par la Corporation de développement du Canada, Texasgulf exploite les ressources naturelles. En plus de M. Fogarty, l'appareil transportait d'autres directeurs ainsi que deux pilotes de la société. Je propose, appuyé par le député de Vancouver Quadra (M. Clarke):